

Si mon honorable collègue veut mon opinion, je dirai que les choix de la commission sont bien meilleurs que ceux du Gouvernement actuel.

L'hon. M. MARCIL (Bonaventure): L'honorable député a dit que la commission avait fait des nominations qui n'étaient pas du tout satisfaisantes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui et le Gouvernement aussi.

M. GARLAND (Bow-River): N'est-il pas vrai qu'on peut annuler toute nomination faite par la commission qui n'est pas satisfaisante?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il n'y a aucune difficulté. Le Gouvernement n'est jamais obligé d'accepter le choix de la commission. C'est bien plus difficile lorsque c'est le Gouvernement qui fait un mauvais choix; car alors le pays doit l'accepter. Mon honorable collègue sait très bien que le Gouvernement a fait des nominations qu'il regrette, mais au lieu de nommer de nouveaux fonctionnaires, comme mon honorable collègue le suggère, il faudrait plutôt en renvoyer.

L'hon. M. MARCIL (Bonaventure): Je voulais simplement avoir l'opinion de l'honorable député. Recommanderait-il que la nomination soit faite par le ministre ou par la commission?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela dépendrait entièrement de la liberté d'action accordée au ministre touchant ces nominations. Il peut avoir à s'occuper d'amis politiques. Si la question demeurait entièrement entre les mains de mon honorable ami (M. Robb) je n'ai pas de doute que ses nominations ne fussent excellentes. Mais au lieu de nominations, il s'agit de renvois; au lieu d'avoir un personnel double, partout vous n'auriez qu'un personnel centralisé et les livres où les entrées qui se feraient aujourd'hui seraient vérifiés demain au ministère des Finances. Ces choses seraient vérifiées de jour en jour, jamais un paiement ne se ferait sans avoir été vérifié et nous ne serions pas dans la situation où nous sommes aujourd'hui, alors que des ministères contractent des obligations absolument sans l'autorisation de mon honorable ami qui doit fournir les fonds. Aujourd'hui nous conservons l'ancien système des lettres de crédit grâce auquel tout ministère peut obtenir tant de mille dollars à dépenser quand et comme il lui convient, alors que le ministère qui fournit les fonds est sans pouvoir d'action. Plus que cela, on peut contracter des obligations considérables.

Un ministère a assez d'argent pour commencer une entreprise et la première nouvelle que mon honorable ami apprend—il ne le niera pas car c'est une des erreurs dont il veut se débarrasser—c'est qu'il est engagé dans une entreprise qui doit être terminée, quel qu'en soit le coût. Il y a des réunions du conseil du trésor—et mon honorable ami en convient—où, quand une question est posée, le représentant du ministère répond: "Mais cela a déjà été payé."

L'hon. M. ROBB: C'est vrai.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il n'y a pas l'ombre d'un doute, mais s'est absolument ridicule. Je voudrais voir mettre en pratique immédiatement un système convenable et je ne vois pas pourquoi nous ne commencerions pas aujourd'hui. J'admets que toutes ces questions offrent des difficultés, mais vous ne sauriez rien accomplir sans vaincre des difficultés. Vous pouvez les vaincre en les envisageant et en vous en occupant de suite. Comme le dit mon honorable ami, nous avons des affaires considérables. Il est difficile d'avoir un système de vérification préalable quand nous dépensons des fonds en Europe. Voyons un moment ce qu'est ce croquemitaine. Au Canada, nous dépensons trois ou quatre cent millions. Notre crédit pour le bureau français, sur le continent, est de \$42,000. Imaginez-vous qu'un fonctionnaire puisse croire un instant à la difficulté d'établir ici un service de vérification préalable parce que nous dépensons \$42,000 à notre bureau de Paris! Nous dépensons quelques milliers de dollars au Yukon et il n'y a pas de doute que la manière de procéder ne saurait être exactement la même que celle d'Ottawa. Il faut aller plus loin et les difficultés d'une vérification préalable sont plus grandes qu'ici, ce qui fait que les affaires pourraient être conduites au jour le jour sans cette restriction, mais en général il n'existe aucune difficulté pour établir une vérification préalable. Le projet de loi dont j'ai parlé a été préparé pour moi par M. Edwards qui fait aujourd'hui partie de la commission. Voici la raison pour laquelle je me suis adressé à lui. Un des plus grands succès que l'univers ait jamais vu, c'est la manière dont les diverses forces industrielles du Canada ont été en relation les unes avec les autres et sous la direction de la commission impériale des munitions. A un moment, il y avait plus de six cents usines reliées chacune accomplissant une partie du travail où il pouvait se faire le mieux et à meilleur marché. Cela existait dans un but unique: ces usiniers devaient être payés régulièrement et rapidement.